

Moyen-Ogooué/Département de l'Ogooué et des Lacs/Lambaréné/Droits de l'enfant...

Les matons s'en imprègnent

Esaië NDILOROU
Lambaréné/Gabon

LAMBARENE vient d'abriter un atelier national de formation à l'intention des agents de la sécurité pénitentiaire. Une initiative du ministère de la Justice et des Droits humains, Garde des Sceaux, en collaboration avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), et dont la thématique portait sur les "Droits de l'enfant et services sociaux en milieu carcéral dans le contexte de la justice pour mineurs". Outre l'administrateur de la protection de l'enfant à l'Unicef, Michel Ikamba, l'atelier était animé par le procureur de Lambaréné, Urbain Massala, et deux juges spécialisés sur les mineurs.

Pour la quatrième adjointe au maire, Mireille Simboue, le choix de sa ville pour abriter cet atelier l'honore et la rassure, d'autant que la formation reçue permettra aux matons de bien faire leur travail au quotidien auprès des mineurs. Elle a estimé que le thème faisant l'objet de la formation revêt des enjeux très importants, dans la mesure où Lambaréné a accueilli le Dr Albert Schweitzer, un homme dont le respect des droits de l'Homme fut re-



Photo : Esaië NDILOROU

Une vue des autorités face...

connu.

Selon le commandant en chef de la sécurité pénitentiaire, le général de division Olivier Moulengui Nfondo, l'idée était de réunir trois jours durant, à Lambaréné, tous les agents en charge des mineurs en milieu carcéral dans notre pays, en vue de renforcer leurs compétences dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'enfant en conflit avec la loi. « Je suis persuadé que cet atelier va vous aider à faire la volonté du chef de l'Etat, S.E Ali Bongo Ondimba, qui a placé au cœur de son engagement politique, l'intérêt supérieur des droits de l'enfant, tel que recommandé par l'ensemble

des règles minimum des Nations-unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (...), a-t-il déclaré.

En fait, il était question de faire en sorte que les matons deviennent, désormais, des pionniers des nouvelles réformes juridiques leur permettant de mieux encadrer l'enfant qui est placé sous mandat de la justice. Cette nouvelle vision est valable dans leur travail de tous les jours, où leur professionnalisme est requis en s'appropriant les outils nécessaires, pour une gestion plus adaptée de l'enfant en conflit avec la loi.

Pour cette formation, les participants ont eu droit à

19 modules, allant de la maîtrise des droits de l'enfant au rapport final, en passant par les règles de Beijing, la maîtrise de la loi 39/2010, le cas d'un adolescent, le code de procédures pénales, gérer et suivre une procédure du parquet, l'échelle de vulnérabilité de l'enfant, etc.

RECOMMANDATIONS. Selon M. Ikamba, les 19 modules dispensés ont été élaborés en collaboration avec le parquet de Lambaréné, les responsables des Affaires sociales, les experts en action sociale et en criminologie du ministère de la Protection sociale et les commandants en charge des prisons centrales. « Votre for-

mation, a-t-il dit aux agents de la sécurité pénitentiaire, est exigeante, spécifique et répond aux standards des méthodes andragogiques des obligataires de droits que vous allez devenir. » Il a ensuite rappelé que « l'année dernière, l'Unicef a soutenu la formation des directeurs provinciaux des administrations en charge de la protection de l'enfant, dans le cadre du renforcement du système national de protection de l'enfant à Libreville. L'un des pans de cette formation était consacré à la justice juvénile. L'une des recommandations était de consacrer du temps et des ressources aussi aux services sociaux des prisons et aux surveillants de ces institu-

tions. » A noter qu'au terme des assises de Lambaréné, les recommandations suivantes ont été retenues : créer une plate-forme whatsapp impliquant les différents acteurs ; organiser des réunions mensuelles ; dresser des rapports détaillés sur le comportement des mineurs ; rappeler à l'ordre les parents qui abandonnent leurs enfants conformément à l'article 271 du CCP ; présence des enseignants dans les 9 prisons ; héberger des agents sociaux dans l'enceinte de la prison ; concevoir des fiches personnalisées des détenus mineurs par âge, infractions, état de santé et le moral.



Photo : Esaië NDILOROU

... aux agents pénitentiaires à l'ouverture de l'atelier.

... et établissement des pièces d'état civil

Maires et agents municipaux encouragés à tordre le cou aux pratiques illicites

E. N.
Lambaréné/Gabon

UNE réunion sur l'établissement des documents d'état civil vient d'être organisée à l'Hôtel de Ville de Lambaréné. Animée par la présidente du tribunal, Félicité Abourabouga, en sa qualité de juriste, celle-ci a regroupé les agents en service à l'état-civil ainsi que les onze maires fraîchement élus et installés dans leurs nouvelles charges. Selon le maire central, Jean-Justin Maury Ngowémandji, qui en a planté le décor, les documents qui sortent de l'état civil posent des problèmes qui, parfois, peuvent s'avérer graves et entraîner leurs auteurs devant la justice.

« Je voudrais ici remercier madame le président du tribunal de Lambaréné, qui a accepté de venir nous entretenir sur la question de l'état-civil, un grand problème dans la vie de nos concitoyens. Pour cela, je voudrais que tous ensemble, maires et agents en poste dans nos deux arrondissements et à l'Hôtel de Ville, nous suivions avec une atten-



Photo : Esaië NDILOROU

La conférencière Félicité Abourabouga a encouragé...

tion soutenue, afin que les erreurs passées ne reviennent plus. Vivement que ce que nous allons apprendre aujourd'hui nous serve à améliorer les pièces d'état civil qui vont être établis par vous les agents, et signés par nous les maires, a-t-il dit.

Face aux onze maires et à la dizaine d'agents du service d'état civil, la conférencière a d'abord tenu à détendre l'atmosphère dans la salle : « Je ne suis pas là pour faire un cours magistral de droit et, au finish, faire des devoirs. Donc,

soyez relaxes pendant notre rencontre. Je voudrais proposer une méthodologie de travail. Cette manière de faire a été adoptée par les « élèves du jour », a déclaré la magistrate.

Se présentant sommairement à ses hôtes, elle leur a fait savoir que « je suis à la tête du siège à Lambaréné depuis six ans déjà et j'ai rencontré beaucoup d'actes d'état civil ayant des irrégularités, voire de vrais-faux. »

Félicité Abourabouga a alors fait aux maires et agents municipaux un rappel des dispo-

sitions légales sur la question de l'état civil dans son ensemble, avant de toucher au mécanisme des fichiers. Elle a fait remarquer que l'état-civil est le premier document sur l'identité du citoyen, avant la Carte d'identité nationale (CNI), le passeport, etc. Mme Abourabouga s'est, de ce fait, appesantie sur la calligraphie des agents de l'état-civil ainsi que sur les critères de recrutement de ces agents qui devraient être rigoureux. Tout en brossant le rôle des officiers d'état civil qui sont soumis, en cas de faute re-

connue comme telle et punis par les articles 195 et 233 du Code civil. Histoire pour la magistrate de motiver les agents et les maires à bien faire leur travail, eux qui accomplissent une mission de service public. Pris comme tels, ces derniers doivent combiner courtoisie, responsabilité, dévouement, respect et patience face aux usagers qui, parfois, sont analphabètes et pressés. Voire anxieux ou ignorent volontairement de respecter la procédure normale d'obtention de leurs documents ad-

ministratifs. Car, certaines personnes posent des actes sans se soucier des conséquences, qui sont parfois préjudiciables pour l'auteur de la paperasse et pour eux-mêmes les agents. La phase de questions-réponses a mis un terme à la rencontre, qui a permis aux uns et aux autres d'être édifiés sur leur rôle, sur la responsabilité qui est la leur et sur les conséquences qui découlent des transactions illicites entreprises dans la délivrance des pièces d'état civil.



Photo : Esaië NDILOROU

... les maires et agents de l'état-civil à faire correctement leur travail.